Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 026-212600886-20250630-DELIB2025_42-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 2 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.42 Séance du 30 juin 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 30 juin 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 24 juin 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Pascal BERRANGER à Mme Stevie BONNARD, Mme Céline LOPEZ à Mme Marina THON, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, M. Christian RAMAT à M. Christian GAUTHIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 19

M. Pierre MELESI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois contractuels d'animateurs périscolaires - année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Nathalie ZAMMIT

Madame le rapporteur rappelle au Conseil municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Elle indique également qu'il est nécessaire de recruter des animateurs pour assurer l'encadrement des enfants des 3 groupes scolaires de la commune durant le temps d'activité périscolaire pour la prochaine année 2025/2026. Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité

Madame le rapporteur précise que la commune de Chatuzange le Goubet assure plusieurs services périscolaires nécessitant du personnel encadrant en fonction des effectifs fluctuant des enfants utilisant les services :
- un service de garderie périscolaire le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h00 jusqu'à 18h30,
- le temps de pause méridienne incluant le déjeuner en cantine entre 11h45 et 13h30,
- un service d'études surveillées pour les élèves en école élémentaire de 16h30 à 17h30.

Pour répondre à ces besoins et en raison des tâches à effectuer il est proposé de créer, à compter du 1er septembre 2025, 16 emplois contractuels d'animateurs à temps non complet pour répondre aux besoins des services périscolaires et renforcer les agents permanents de la collectivité assurant le service.

Les recrutements s'effectueront par contrat à durée déterminée en fonction des besoins des services et sur les durées de travail hebdomadaire suivantes :

- 3 postes de 4h30
- 1 poste de 9h15
- 1 poste de 15h15
- 1 poste de 16h00
- 2 postes de 18h00
- 1 poste de 20h00
- 1 poste de 22h30
- 2 postes de 23h00
- 1 poste de 23h30
- 1 poste de 24h00
- 1 poste de 25h00

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 026-212600886-20250630-DELIB2025_42-DE

- 1 poste de 26h30

La rémunération des postes sera fixée par référence à l'indice de traitement correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation, soit IB 367- IM 366.

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CRÉE** 16 emplois contractuels d'animateurs pour effectuer les missions d'encadrement des enfants durant le temps périscolaire, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 pour les durées de travail hebdomadaire suivantes :

- 3 postes de 4h30
- 1 poste de 9h15
- 1 poste de 15h15
- 1 poste de 16h00
- 2 postes de 18h00
- 1 poste de 20h00
- 1 poste de 22h30
- 2 postes de 23h00
- 1 poste de 23h30
- 1 poste de 24h00
- 1 poste de 25h00
- 1 poste de 26h30

- **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal 2025 de la commune et suivant.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300